

# Les salariés du BTP : toujours une prédominance d'ouvriers non-qualifiés

**E**n Corse, les salariés du BTP occupent des postes moins qualifiés et sont moins diplômés que leurs homologues de France de province. En 2013, les trois quarts sont des ouvriers, en majorité non-qualifiés, en particulier dans le gros-œuvre. Ils sont 45 % à ne détenir aucun diplôme, soit une part deux fois plus élevée que sur le continent. Toutefois, le nombre de détenteurs d'un CAP ou d'un BEP a tendance à se développer avec l'entrée des jeunes sur le marché du travail. La faible qualification des salariés du secteur est liée en partie au poids important des étrangers dans les effectifs. Cette main-d'œuvre est de plus en plus d'origine européenne. Enfin, contrairement à l'ensemble de l'économie marchande insulaire, le bâtiment est un secteur où le renouvellement des générations semble assuré. Il demeure en outre très peu féminisé puisque seulement un salarié sur dix qui y travaille est une femme.

Stéphanie Balzer, Insee

La construction est un secteur économique qui emploie principalement des ouvriers, et ce particulièrement en Corse. En 2013, ils représentent 76 % des salariés du BTP insulaire contre 68 % en France de province. De surcroît, leur part dans l'emploi diminue moins vite dans la région sur les cinq dernières années : - 2,8 points contre - 3,4 points en province.

A l'inverse, les postes d'employés sont très peu fréquents dans la construction, alors qu'ils sont les plus nombreux dans les secteurs marchands non agricoles insulaires (champ ICS : « Industrie-Construction-Commerces-Services ») : 8 % contre 36 %.

Enfin, les cadres d'entreprise et professions intellectuelles supérieures sont sous représentés dans le BTP en Corse avec à peine 4 % des salariés contre 7 % sur le continent et 9 % dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole régionale. Il en est de même pour les professions intermédiaires.

## Un ouvrier sur deux non-qualifié

Parmi les 7 700 ouvriers du secteur en 2013, 53 % sont toujours des ouvriers non-qualifiés, alors qu'ils ne sont que 37 % en moyenne de province. Leur part est stable depuis 2008. Cette forte présence d'ouvriers non-qualifiés dans le BTP insulaire est liée à la prédominance des métiers de maçonnerie générale dans l'emploi salarié (41 % des effectifs salariés du secteur contre 15 % en province). Parmi eux, nombreux sont ceux qui ne nécessitent pas de diplôme particulier (manœuvre, aide maçon...).

Les ouvriers non-qualifiés sont ainsi majoritaires dans le gros œuvre (63 % des postes d'ouvriers) (figure 1). Ce n'est pas le cas dans le second œuvre où 58 % des ouvriers sont qualifiés. En effet, ce sous-secteur est surtout constitué de métiers techniques (plombiers, chauffagistes, électriciens...) qui nécessitent un diplôme professionnel (CAP, BEP...). Dans les travaux publics, un ouvrier sur deux est non-qualifié.

## Les salariés du BTP restent peu diplômés sur l'île

En 2013, 45 % des salariés du BTP de l'île déclarent ne détenir aucun diplôme. C'est un peu mieux qu'en 2008, où ils étaient 50 %, mais la Corse reste la région française où les professionnels du BTP sont les moins diplômés, avec une part qui est le double de la moyenne de province. C'est aussi beaucoup plus que dans l'ensemble du champ ICS sur l'île où 27 % des salariés sont

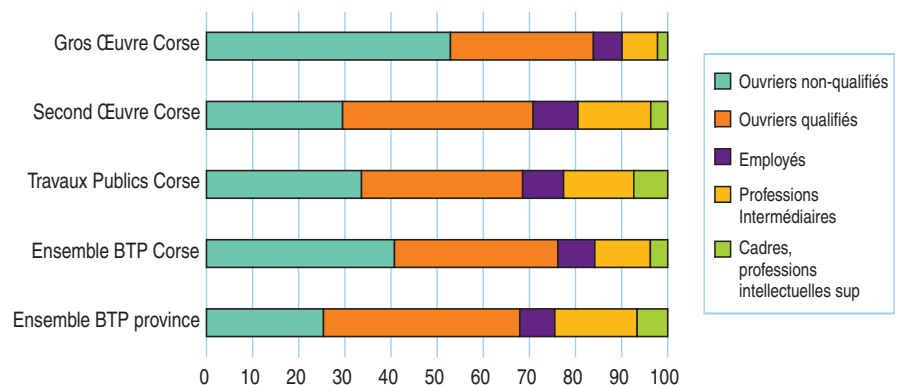
non-diplômés contre 13 % en France de province.

Ce faible niveau de diplôme est lié à la surreprésentation des ouvriers dans le secteur. En effet, les ouvriers dans leur ensemble sont 52 % à ne détenir aucun diplôme et ce taux s'élève à 61 % pour les ouvriers non-qualifiés. De fait, avec sa forte part d'ouvriers non-qualifiés, le gros œuvre est le sous-secteur qui compte le plus de non-diplômés : 59 % (figure 2).

Toutefois, le niveau de diplôme des ouvriers

### 1 Une majorité d'ouvriers non-qualifiés dans le gros œuvre

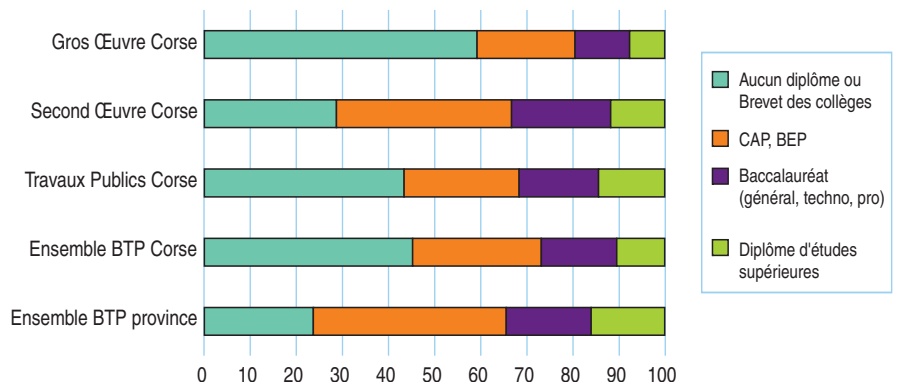
Répartition des salariés du BTP par catégorie socioprofessionnelle selon le sous-secteur en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

### 2 Davantage de diplômés dans le second œuvre

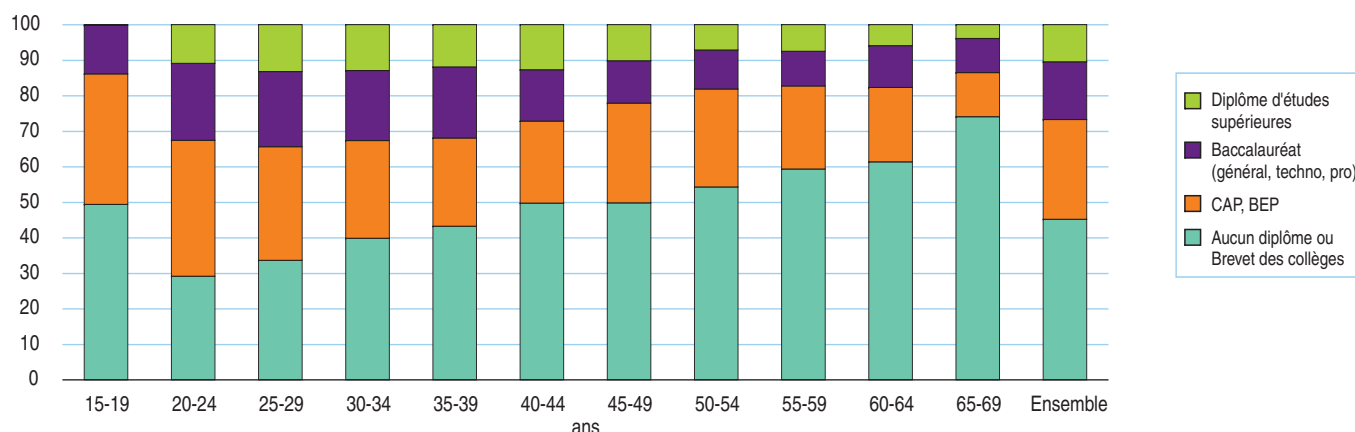
Répartition des salariés du BTP par niveau de diplôme selon le sous-secteur en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

### 3 Les jeunes salariés plus diplômés que leurs aînés

Répartition des salariés du BTP par niveau de diplôme selon la tranche d'âge en Corse en 2013



Source : Insee, Recensement de la population 2013

s'améliore. Entre 2008 et 2013, la part des ouvriers qualifiés qui déclarent n'avoir aucun diplôme baisse de 6 points et celle des ouvriers non-qualifiés de 3 points. Cette évolution se fait à un rythme moins rapide qu'en province pour les ouvriers non-qualifiés, où la proportion de non-diplômés recule de 5 points.

Lorsqu'ils sont diplômés, les professionnels du BTP possèdent le plus souvent un CAP ou un BEP : 28 % des salariés. Pour les ouvriers qualifiés, cette part atteint 37 %.

L'entrée des jeunes dans le secteur du BTP favorise la croissance des qualifications : ils sont plus souvent titulaires de ce type de diplôme que leurs aînés (figure 3). C'est particulièrement le cas dans le second œuvre qui regroupe les métiers où la filière d'accès principale passe par l'apprentissage et les lycées professionnels et technologiques : 43 % des jeunes de moins de 30 ans y sont titulaires d'un CAP ou BEP.

Sur l'île, les salariés du secteur sont peu nombreux à détenir un diplôme d'études supérieures : 11 % contre 16 % en province. Même chez les cadres, ce taux ne dépasse

pas 38 % tandis qu'il s'établit à 63 % sur le continent.

#### De nombreux salariés étrangers, et de plus en plus européens

En 2013, les étrangers représentent 10 % de l'ensemble des salariés insulaires, mais 37 % des salariés du bâtiment et des travaux publics, soit 3 700 personnes. La Corse est ainsi la région française qui emploie proportionnellement le plus d'étrangers dans le BTP. Ils sont 8 % en moyenne dans le secteur en province, la première région derrière la Corse étant Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 13 %. La seule autre région qui présente un fort taux de salariés étrangers dans ce secteur est l'Île-de-France, avec 30 %.

Cette part d'étrangers a tendance à augmenter avec le temps sur l'île puisqu'en cinq ans elle progresse de 2 points alors qu'elle diminue de 0,4 point en moyenne de province.

La main-d'œuvre étrangère est moins qualifiée que les autres salariés du secteur.

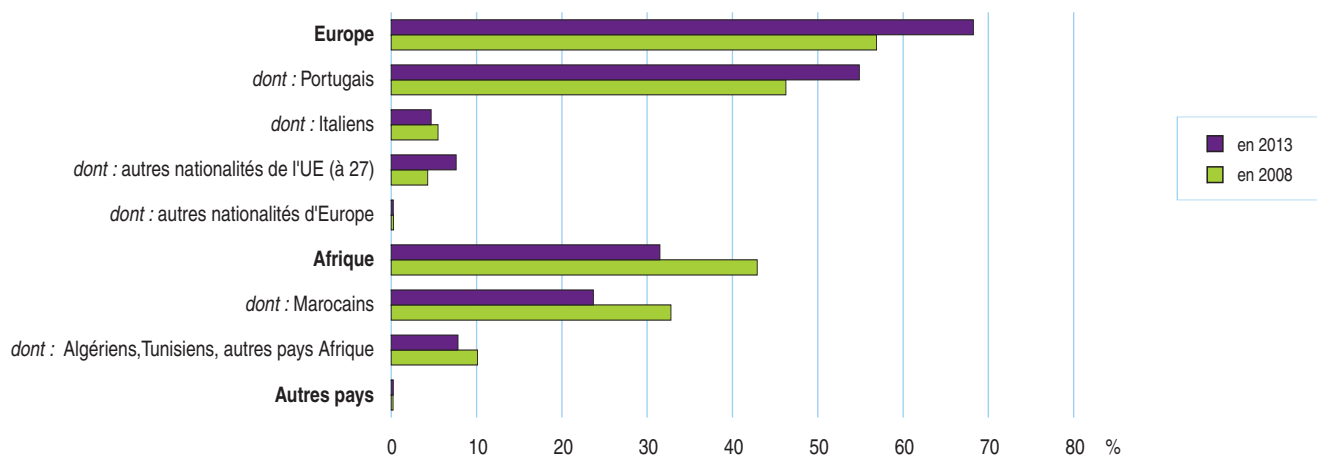
En effet, neuf étrangers sur dix travaillent comme ouvriers, ils sont six sur dix chez les salariés de nationalité française. Et parmi les ouvriers de nationalité étrangère, deux sur trois sont non-qualifiés contre deux sur cinq pour les ouvriers français. Les salariés étrangers du BTP sont ainsi surreprésentés dans le gros œuvre (57 % des effectifs). Les trois quarts déclarent ne pas détenir de diplôme contre un quart des salariés français.

Ils comprennent moins de jeunes que leurs homologues de nationalité française (21 % de moins de 30 ans, soit 9 points de moins), davantage de salariés âgés de 30 à 49 ans (56 %, soit + 8 points) et un peu plus de seniors.

Parmi ces salariés étrangers, sept sur dix sont originaires d'un pays d'Europe, principalement du Portugal. Les autres viennent surtout du Maghreb, en particulier du Maroc (figure 4). L'origine des étrangers évolue de manière importante depuis quelques années. Entre 2008 et 2013, la part des étrangers d'origine européenne augmente de 11 points tandis que celle des

### 4 Un salarié étranger sur deux est originaire du Portugal

Répartition de la population salariée étrangère dans le BTP selon la nationalité en Corse



Source : Insee, Recensements de la population 2008 et 2013

### Les non-salariés du BTP : une majorité d'artisans du second œuvre

En 2013 en Corse, les non-salariés du BTP sont surtout des artisans (89 %) et travaillent en majorité dans le second œuvre. Ils sont principalement artisans-maçons, peintres, plombiers, chauffagistes ou électriciens. Les non-salariés sont généralement plus diplômés que les salariés du secteur : 41 % ont un CAP ou BEP et 31 % n'ont aucun diplôme (contre respectivement 28 % et 45 %). Ils comprennent deux fois moins de personnes d'origine étrangère. En outre, la féminisation est encore plus faible chez ces indépendants qui ne comptent que 5 % de femmes, soit une part deux fois moins élevée que chez les salariés. Contrairement aux salariés, le renouvellement des générations n'est pas assuré chez les non-salariés du secteur. En effet, le taux de relève n'est que de 34 % : on recense 34 professionnels non-salariés du bâtiment de moins de 30 ans pour 100 de 50 ans ou plus. Le secteur du gros œuvre est celui qui se renouvelle le moins avec un taux de relève de 24 %.

personnes d'origine africaine diminue d'autant. Les étrangers venant du Portugal et d'autres pays de l'Union européenne (Roumanie, Pologne...) sont en effet de plus en plus nombreux au détriment de ceux originaires du Maghreb, mais aussi d'Italie.

de 95 %. A court terme, ce secteur peut alors être confronté à de forts volumes de départs à la retraite compromettant la transmission des savoirs-faire dans les entreprises. Il en est de même pour les travaux publics mais à un degré moindre (taux de relève à 97 %).

### Un renouvellement des générations relativement assuré dans le secteur

En Corse, on recense en 2013, 122 salariés du bâtiment de moins de 30 ans pour 100 salariés de 50 ans ou plus, soit un taux de relève de 122 %. Le renouvellement des générations semble donc être assuré dans le secteur. Et ce, contrairement au reste de l'économie corse où le nombre de salariés de plus de 50 ans excède celui des jeunes (taux de relève de 96 %). Ce taux de renouvellement des salariés du BTP est toutefois moins favorable qu'en France de province où il atteint 143 %. De plus il diminue fortement en cinq ans (146 % en 2008).

C'est principalement dans le second œuvre que le renouvellement des générations est le plus important, avec un taux de relève de 186 % : les jeunes de moins de trente ans sont presque deux fois plus nombreux que les salariés de 50 ans ou plus (figure 5). A l'inverse, le gros œuvre est le secteur qui se renouvelle le moins avec un taux de relève

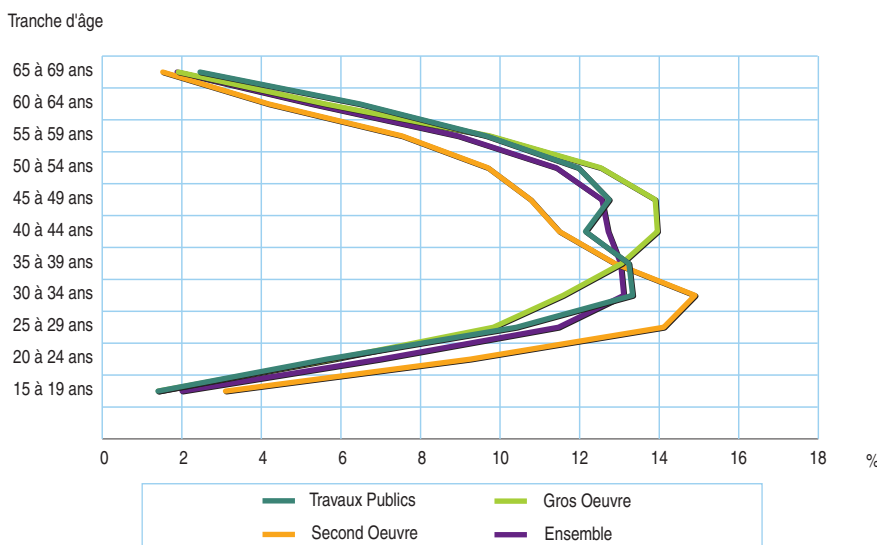
### Le BTP un secteur toujours peu féminisé

En 2013, les femmes occupent 10 % des emplois salariés du BTP sur l'île contre 12 % sur le continent. Elles travaillent principalement sur des postes d'employés. Cette catégorie socioprofessionnelle est beaucoup moins féminisée qu'en France de province : elle comprend 72 % de femmes contre 84 % au niveau national. En revanche, dans la région, les postes de cadres sont plus souvent pourvus par des femmes qu'en province : 21 % de femmes parmi les cadres du BTP insulaire, soit 5 points de plus. C'est dans le second œuvre que la féminisation des emplois de cadres est la plus élevée : 39 %. Les postes d'ouvriers comptent très peu de femmes, sur l'île comme sur le continent (respectivement 1 % et 2 %).

En 2013, les femmes salariées du secteur sont en majorité secrétaires, employées comptables ou financières ou secrétaires de direction. ■

### 5 Plus de jeunes dans le second œuvre

Salariés du BTP par tranche d'âge selon le sous-secteur en Corse en 2013 (moyenne mobile d'ordre 2)



Source : Insee, Recensement de la population 2013

### Champ

L'étude porte sur le secteur de la construction hors promotion immobilière. Les comparaisons avec l'ensemble de l'économie concernent le champ ICS. Ce dernier désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Il ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

### Source

**Recensement de la population :** Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement... La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Définitions : voir page 35